Le Parlement europÃ©en 2

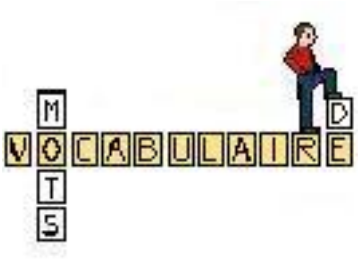

Â Â Â

prÃ©sident est Ã©lu par les dÃ©putÃ©s pour deux ans et demi, soit la moitiÃ© d'une lÃ©gislature. Le prÃ©sident du Parlement, le dÃ©mocrate-chrÃ©tien allemand Hans-Gert PÃ¶ttering, qui prÃ©sidait jusque-lÃ le groupe du Parti populaire europÃ©en (droite), a Ã©tÃ© Ã©lu prÃ©sident du Parlement europÃ©en,Â le 16 janvier 2007. Il succÃ¨de au socialiste espagnol Josep Borrell,Â Â Monsieur PÃ¶ttering dirige l'ensemble des activitÃ©s parlementaires, prÃ©side les sessions et reprÃ©sente le Parlement dans toutes les relations extÃ©rieures.

"Position commune". C'est le texte sur lequel le Conseil des ministres se met d'accord aprÃ¨s que le Parlement a adoptÃ© sa position en premiÃ¨re lecture.

"Toujours un pied entre deux villes". Les dÃ©putÃ©s europÃ©ens travaillent en effet Ã Strasbourg oÃ¹ se tient la majoritÃ© des sessions parlementaires et Ã Bruxelles, oÃ¹ se rÃ©unissent les commissions parlementaires et les groupes politiques, et oÃ¹ se tiennent quelques sessions additionnelles. C'est dans une troisiÃ¨me ville Luxembourg qu'est installÃ© le secrÃ©tariat gÃ©nÃ©ral du Parlement. Un certain nombre de fonctionnaires et les collaborateurs des groupes politiques du Parlement europÃ©en sont installÃ©s Ã Bruxelles.

Texte tirÃ© de la bande dessinÃ©e "Les eaux blessÃ©es" pour la campagne de communication du Parlement europÃ©en